



## **Les salariés de La Sauvegarde du Nord investissent le Comité Central de l'UES le 30 Septembre**

**Nous exigeons que les salariés soient traités dignement**

**Nous exigeons que leur parole et leurs droits comptent**

Au fil des restructurations, au fil des fermetures de services et leurs cohortes de nouveaux "projets", les Représentants du Personnel (RP) et les Organisations Syndicales (OS) déplorent que *l'Employeur ne respecte pas ses engagements et n'utilise pas tous les moyens pour reclasser ses salariés.*

Malgré les accords signés avec les Organisations Syndicales, **La Sauvegarde du Nord s'apprête à licencier 2 salariés** du pôle Médico-social pour motif économique alors qu'en même temps elle s'apprête à absorber l'ADSSEAD avec qui elle constitue déjà une unité économique et sociale.

Malgré l'obligation d'assurer aux salariés la continuité de leur contrat de travail, les directeurs de pôle n'hésitent pas à faire subir la mobilité contrainte et à modifier les éléments essentiels du contrat de travail des salariés en toute illégalité (Pôle Inclusion Sociale, Pôle Médico-Social, Pôle Protection de l'Enfance).

Nous dénonçons l'absence de prise en compte des postes disponibles SUR L'ENSEMBLE DE LA SAUVEGARDE ET DE L'ADSSEAD, pour le reclassement de ces salariés.

**Nous dénonçons le cloisonnement entre les pôles ;  
Nous dénonçons la gestion par pôle en matière de reclassement ;  
Nous dénonçons l'absence de propositions réelles à ces salariés sur  
l'ensemble de La Sauvegarde ;  
Nous refusons cette Gestion des Ressources (in)Humaines**

Au travers du cloisonnement des Pôles (avec leur autonomie de gestion des Ressources Humaines) et au travers des agissements répétés des directeurs de Pôles (quant à leur application variable et différenciée de la loi et des accords d'entreprise), nous déplorons un changement de paradigme qui se traduit par des pressions inadmissibles sur les salariés niant leurs droits élémentaires.



C'est encore dans ce contexte que notre employeur a refusé une aide psychologique et juridique à un salarié de Tressin mis en cause par un usager et lui a dénié le droit à la présomption d'innocence !

Depuis le 28 août ce salarié, Représentant du Personnel, fait l'objet d'une mise à pied et d'une procédure de licenciement pour faute grave basée sur des faits qui ne sont pas objectivés, qui ne sont pas vérifiés et alors que sa parole ainsi que celle de ses collègues ne sont pas prises en compte. Le Comité d'Etablissement du Pôle Médico-Social s'est opposé à ce projet de licenciement et le CHSCT a déclenché une procédure de danger grave et imminent pour *"écroulement psychologique extrême d'un salarié avec impacts sur les positions professionnelles de ses collègues de l'institution tressinoise et du dispositif ITEP"*.

**Nous exigeons la garantie de bénéficier d'un véritable droit à se défendre et la présomption d'innocence**

Nous exigeons de l'Employeur qu'il stoppe immédiatement ses pratiques ; nous exigeons qu'il cesse toutes ses procédures de licenciement et qu'il modifie radicalement ses relations avec les Instances Représentatives du Personnel parce que le dialogue social, tant mis en avant par nos directions, ne doit pas être que des mots mais se traduire en acte !

**Face à un employeur de plus en plus sourd aux difficultés de ses salariés de terrain et leurs représentants, nous devons développer la solidarité entre professionnels de l'Etablissement, de l'Association, du Secteur**

**Nous appelons tous les salariés de l'ADNSEA et de l'ADSSEAD à débrayer et venir protester lors du Comité Central de l'UES le Mardi 30 Septembre à 14 heures au Siège, rue Colbert**